

Les droits de douane ne sont pas l'unique raison de la hausse des coûts dans l'horlogerie

HORLOGERIE. Breitling, Frédérique Constant ou encore Swatch Group ont répercuté sur leurs clients une partie des droits de douane américains. Des hausses ciblées qui sont appelées à durer.

Laure Wagner

Mi-novembre a marqué un tournant pour l'horlogerie suisse, avec l'abaissement des droits de douane américains de 39% à 15%. Mais cet alignement au niveau européen ne devrait pas se répercuter sur les prix outre-Atlantique. Au contraire: plusieurs marques confirment leurs ajustements tarifaires.

Dans une interview accordée à L'Agefi en septembre dernier, le CEO de Frédérique Constant avait dit envisager une hausse généralisée des prix. Aujourd'hui, Niels Eggerding confirme que ses tarifs vont augmenter de 10% en moyenne à partir du 1^{er} février, «parce qu'il reste 15% de droits de douane et parce que le taux de change dollar/franc suisse ne s'améliore pas».

Le relèvement des prix sera toutefois ciblé: il ne concerne qu'une sélection de montres automatiques et de calibres manufacture. «Nous avons une sélection d'environ 40 références sur les automatiques d'entrée de gamme où nous sommes très compétitifs en matière de prix. S'il y a un endroit où il y a de la marge tarifaire, c'est là», explique le dirigeant de la manufacture genevoise, propriété du groupe japonais Citizen depuis 2016.

Cette stratégie s'inscrit aussi dans un contexte de croissance du marché américain, qui représente désormais «le triple du deuxième marché» du groupe, indique Niels Eggerding. «Ce débouché est en plein boom pour nous. Tout ce que nous y avons investi ces dernières années se voit



Prix de vente. En plus des droits de douane, la flambée du prix de l'or, l'inflation salariale et la faiblesse relative du dollar ont contribué à alourdir les coûts des maisons horlogères helvétiques.

maintenant, et les taxes n'ont pas stoppé cette dynamique.» «Le compte de résultat aux Etats-Unis a été impacté», affirme le Néerlandais, sans s'épancher sur les volumes de ventes affectés. «Notre rentabilité s'est retrouvée sous pression, parce qu'à un moment, il faut payer ces droits de douane. Nous avons accepté de raboter la marge pour continuer à pénétrer le marché.»

Breitling a également opéré des hausses ciblées dès l'automne. Son CEO Georges Kern indique par écrit avoir «procédé à des ajustements de prix sur quelques marchés sélectionnés en octobre, dans

le but de gérer de manière responsable les coûts supplémentaires pour l'année en cours». Le Germano-Suisse voit la baisse des «tariffs» américains à 15% en novembre comme «une très bonne nouvelle pour la Suisse et plus particulièrement pour l'industrie horlogère», mais il rappelle que «ce taux reste bien supérieur aux 2,5% en vigueur avant avril 2025». Pour 2026, la manufacture soleuroise ne prévoit «pas d'ajustements de prix notables».

Swatch non plus ne table pas sur une baisse tarifaire en 2026. Le groupe dirigé par Nick Hayek a réagi aux droits de douane de Donald

Trump avec une gestion plus souple des prix et des marges. Dans une interview accordée à la NZZ am Sonntag en septembre, le CEO évoquait des hausses de prix entre 5% et 15% aux Etats-Unis. Et de citer comme exemple la MoonSwatch Moonshine Gold, passée de 400 à 450 dollars.

Un porte-parole du groupe a défendu par écrit une hausse «très modérée» au regard du manque de visibilité «par rapport à l'approche politique américaine, au développement du dollar et au prix de l'or». Pour l'horloger biennois, une réduction des prix outre-Atlantique n'est «pas du

tout à l'ordre du jour (...) C'est plutôt une nouvelle hausse modérée qui devra être appliquée suivant les marques et le type de produit, par exemple pour les montres avec des boîtes et bracelets en or.»

Dans une interview publiée lundi dans *Le Temps*, le patron de Longines, Patrick Aoun, explique avoir procédé à «une légère augmentation de prix – de moins de 10% – début octobre et nous sommes malgré tout restés en croissance». La marque de milieu de gamme (entre 1000 et 5000 francs) du groupe Swatch aurait même réalisé aux Etats-Unis une «année record», sans plus de détails.

«Certains acteurs ont adapté leurs prix afin de refléter le poids des nouveaux droits de douane, d'autres ont préféré attendre.»

Yves Bugmann
Président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse

Les droits de douane ne sont pas les seuls facteurs à avoir contribué à l'augmentation des coûts, explique Jean-Philippe Bertschy chez Vontobel, citant «la flambée du prix de l'or, l'inflation salariale dans certains pôles de production et les effets de change, notamment la faiblesse relative du dollar américain».

L'analyste estime la hausse moyenne des prix horlogers de 5% à 7% au niveau global en 2025. Dans ce contexte, le

groupe de luxe Richemont se démarque en «adoptant une stratégie de prix particulièrement prudente par rapport à ses concurrents», souligne Jean-Philippe Bertschy. «Dans l'industrie du luxe horloger, toute réduction de prix est souvent fatale pour l'équité de marque», prévient-il.

Directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, qui compte «beaucoup de membres dans l'horlogerie», Rahul Sahgal observe une industrie à deux vitesses. «Certains produisent un million de montres chaque année – comme Rolex – tandis que d'autres produisent deux montres par mois.» En août, ces derniers n'ont «tout simplement rien exporté», ajoute-t-il. Et le dirigeant de rappeler que la taxe ne s'applique qu'au prix de dédouanement, qui reste inférieur au prix de vente final. Selon lui, «les augmentations de prix pourraient rester, cela dépend évidemment de la stratégie de chaque entreprise».

«Certains acteurs ont adapté leurs prix afin de refléter le poids des nouveaux droits de douane, d'autres ont préféré attendre. Ces stratégies relèvent de la politique et du mode de distribution de chaque entreprise», signale également le président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH), Yves Bugmann. Toutefois, un retour en arrière lui semble peu probable: «Ces changements constants au niveau des droits de douane sont difficiles à gérer pour les marques qui souhaitent mettre en place une stratégie de prix cohérente et à long terme», estime-t-il. ■

Prêts covid, l'épineux dossier des poursuites

CONTRÔLES Accordés dans l'urgence, les prêts covid et leur remboursement font l'objet d'une étroite surveillance. Une judiciarisation pointée du doigt dans une enquête de la RTS et dénoncée par la FSE. Se pose aussi la question des coûts de ces procédures

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Un peu plus de 61% des prêts covid ont été remboursés dans leur intégralité. Soit pas loin de 10,4 milliards sur les 16,9 milliards de francs de crédits transitoires garantis par la Confédération accordés entre le 26 mars 2020 et le 31 juillet 2020. Une somme à laquelle s'ajoute 1,7 milliard de francs de prêts partiellement honorés. Mais ces deux dernières années, le rythme des remboursements a nettement ralenti. La diffusion d'une enquête de la RTS le 5 janvier.

Le sujet de l'émission *Basik* pointe notamment du doigt plus de 6000 poursuites judiciaires engagées à l'encontre d'entreprises soupçonnées d'abus. Certains intervenants évoquant un climat de suspicion généralisée dans les cas de faillite, qu'elles soient frauduleuses ou non, et des procédures dont les frais pèsent sur les sociétés. Une situation aussi dénoncée par la Fédération suisse des entreprises (FSE).

Dans un communiqué publié le 9 janvier, l'organisation faitière qui défend les PME critique une «judiciarisation systématique et déconnectée des réalités». «Évidemment, il est justifié que l'Etat s'assure que

cet argent ait été utilisé dans les règles. Ce que nous déplorons, c'est une forme d'acharnement, qui ressort dans des messages de nos membres avant même l'émission de la RTS, y compris dans des cas de faillite très clairs. La quasi-totalité de ces entreprises ont été attaquées par voie pénale avec systématiquement l'idée qu'elles ont triché», affirme Christophe Barman, son coprésident. Par ailleurs la FSE, réclame davantage d'échange entre les autorités et les représentants des milieux économiques, soulignant une confiance érodée.

Des poursuites décidées au cas par cas

Selon les chiffres communiqués par la Confédération, 2584 cas de dénonciations pénales ont été clôturés et 3420 procédures judiciaires sont en cours. Parmi les dossiers clos, 1674 ont abouti à une reconnaissance de culpabilité. Pour répondre à l'urgence de la situation, l'octroi des crédits (jusqu'à 500 000 francs) s'est fait sur la base d'une auto-déclaration, les entrepreneurs s'exposant à devoir rembourser les prêts personnellement en cas de non-respect des règles prévues par la mesure.

Pour sa part, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) réfute l'idée de poursuites systématiques. Un premier contrôle des abus potentiels est effectué par quatre instituts de cautionnement couvrant l'ensemble du territoire. Dans certains cas, ils peuvent avoir recours à l'aide juridique de l'étude d'avocats Kellerhals Carrard, mandatée pour apporter son soutien sur ces dossiers.

L'institut concerné prend ensuite la décision d'engager, ou non, des poursuites pénales sur la base de cet avis, détaille le Seco qui précise: «Les organisations de cautionnement peuvent, à condition que le crédit soit remboursé immédiatement et intégralement, renoncer à une procédure pénale». A condition cependant, qu'il n'y ait pas d'intentions criminelles, d'absence de coopération de l'emprunteur ou encore de faits pénalement répréhensibles. «L'objectif est de trouver un équilibre entre l'intérêt de sanctionner les auteurs d'abus et le coût des poursuites pénales pour les contribuables», précise-t-il encore.

«Ces crédits sont cautionnés, s'ils ne sont pas remboursés, ce sera au contribuable de payer. Dès lors un

contrôle rigoureux me paraît nécessaire, estime Olivier Feller, conseiller national (PLR/VD). Je ne sous-estime pas les difficultés de certaines branches, mais les remboursements sont échelonnés sur huit ans, voire dix à la demande des entreprises.»

«Une approche trop rigide risque d'étouffer des sociétés viables»

FABIO REGAZZI, PRÉSIDENT DE L'USAM ET CONSEILLER D'ÉTAT (LE CENTRE/TI)

«Il est normal que les crédits fassent l'objet d'un contrôle, estime Fabio Regazzi, président de l'USAM et conseiller d'Etat (Le Centre/TI). Mais une approche trop rigide risque d'étouffer des entreprises viables, mises en difficulté par d'autres facteurs économiques dont il faut tenir compte. Cela aggraverait les situations de faillite plutôt que de favoriser les remboursements. Et une société qui fait faillite engendre aussi des coûts

pour la société. Nous plaçons donc pour une approche plus souple et au cas par cas.»

Facture et appel d'offres

La question du coût du soutien juridique apporté par l'étude Kellerhals Carrard, qui a facturé 66,7 millions de francs à la Confédération entre avril 2020 et fin novembre 2025, est également interrogée par l'enquête de la RTS. Les fonds recouvrés s'élèvent, eux, à 125 millions de francs précise le Seco, tandis que près de 207 millions de francs sont jugés irrécouvrables.

«C'est un montant qui paraît élevé, voire très élevé. Particulièrement lorsque l'on compare aux sommes délictueuses en question. Il est donc légitime de s'interroger sur ces coûts, d'autant qu'il faut garder à l'esprit que 409 millions de francs de prêts sont encore examinés, relève Fabio Regazzi. Mais sans les détails sur l'affection de ces dépenses – quelle part relève du soutien juridique, de la gestion de dossier, des frais administratifs... – il est difficile de juger si elles sont trop élevées.»

Le Seco rappelle que le contrat conclu entre les organismes de cautionnement et le cabinet d'avocat a

été examiné par ses soins, notamment sur la question de la conformité des honoraires avec les prix pratiqués par la concurrence. «Le contrat et l'avenant avec KC prévoient des honoraires usuels sur le marché. Grâce à une remise de 20%, ceux des partenaires (390 francs) sont même inférieurs à ce qui est pratiqué», précise-t-il, soulignant que ces tarifs horaires n'ont pas été revus à la hausse en fonction du renchérissement depuis 2020. Ces conditions ont également été validées par le Contrôle fédéral des finances (CDF) en 2022.

Autre problématique soulevée par la RTS: l'absence d'un appel d'offres public pour le mandat d'assistance juridique. Un point auquel le Seco répond en rappelant que les instituts de cautionnement sont des organismes privés qui ne sont pas soumis à la loi sur les marchés publics. Selon le reportage de *Basik*, cet argument est contesté par des juristes. Le Seco renvoie, lui, vers le rapport d'audit du CDF qui a également examiné cette question.

Actuellement, 56 000 prêts sont encore en cours et de potentiels nouveaux cas d'abus pourraient émerger, faisant encore grimper la facture. ■

A Davos, Donald Trump embarquera une impressionnante délégation américaine

WEF 2026 Plus de 800 participants américains sont attendus au Forum économique mondial de Davos qui se tiendra du 19 au 23 janvier, soit plus du quart de l'assistance, un record

LE TEMPS

La présence de Donald Trump au prochain Forum économique de Davos a été confirmée par son directeur, Borge Brende, lors d'un point de presse hier. Ce sera la troisième fois que le président américain fera le déplacement de la station grisonne après 2018 et 2020.

Pour l'occasion, il sera accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires sans précédent dans l'histoire d'un rendez-vous qui apparaît plus que jamais comme une alternative aux forums du multilatéralisme onusien. Plus de 800 chefs ou responsables d'entreprise et représentants de l'administration américaine sont annoncés. Parmi ceux-ci, les patrons de Nvidia, leader mondial des semi-conducteurs, et de Microsoft. Soit entre un quart et un tiers des participants à ce 56e rendez-vous placé sous le thème de «l'esprit de dialogue».

Pas de mention du Groenland

Le président américain sera accompagné de ses ministres du Commerce (Howard Lutnick), des Affaires étrangères (Marco Rubio), du secrétaire d'Etat au Trésor (Scott Bessent), ainsi que ses «envoyés spéciaux» pour l'Ukraine (Steve Witkoff) et Gaza (Jared Kushner). La garde rapprochée

de Donald Trump en quelque sorte. Dans un autre registre, une délégation bipartisanne du Congrès américain doit également rejoindre Davos après une étape au Danemark. Borge Brende estime que cette édition «arrive à un moment charnière pour l'économie mondiale et la géopolitique». Il espère que des discussions sur l'Iran (dont le ministre des Affaires étrangères est annoncé), Gaza, l'Ukraine ou le Venezuela pourront se tenir en marge des conférences. Le directeur du WEF n'a par contre pas eu un mot pour le Groenland, dont Donald Trump promet de s'emparer, ni pour la Russie, toujours indésirable.

Après les Etats-Unis, l'autre grande délégation attendue est la Chine. Celle-ci est toutefois bien moindre, selon la liste des participants diffusée par le WEF. La venue en 2017 de Xi Jinping, une première pour un plus haut dirigeant chinois, avait marqué les esprits. A quelques jours de la première prise de fonctions de Donald Trump à la Maison-Blanche, le président chinois s'était présenté en apôtre et premier défenseur de la globalisation. Cette année, Pékin dépêche le vice-premier ministre He Lifeng. Le discours ne devrait pas changer. A ce stade, toutefois, il n'est pas prévu qu'il soit accompagné par son équipe de négociation commerciale. Il ne semble donc pas que Davos soit le lieu d'une poursuite des négociations en vue d'une visite en Chine espérée par Donald Trump pour le printemps prochain.

Fait distinctif de la délégation chinoise, celle-ci est composée de dirigeants d'entreprise mais également

d'un grand nombre de représentants du monde académique (plusieurs dirigeants d'université) et de la recherche. Le contraste avec les partenaires américains sera d'autant plus manifeste. Parmi les autres délégations importantes, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis se distinguent par le nombre de leurs représentants. A ce stade, 54 chefs d'Etat et de gouvernement sont annoncés, 850 dirigeants d'entreprise venus de 130 pays pour un total de plus de 3000 participants. Parmi les chefs d'Etat et de gouvernement, on peut relever la présence de l'Allemand Friedrich Merz, de l'Argentin Javier Milei ou du président israélien Isaac Herzog. L'Union européenne sera notamment représentée par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen.

Quatre ministres suisses

La présence suisse sera elle aussi massive avec pas moins de quatre ministres: le président de la Confédération, Guy Parmelin, le ministre des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, le ministre de la Défense, Martin Pfister, et la ministre des Finances, Karin Keller-Sutter. De source suisse, Donald Trump arrivera mercredi prochain à Davos et quittera la station le lendemain. Les services de la Confédération ne sont pas encore en mesure de confirmer une rencontre avec le président des Etats-Unis et avec quels ministres, le cas échéant. Pour Berne, c'est l'occasion de s'assurer que l'accord commercial en négociation pour garantir une baisse des taxes douanières qui frappent la Suisse suit bien son cours, sans nouvel imprévu. ■

L'écart de richesse entre Nord et Sud se creuse de nouveau

La quasi-totalité des pays riches a retrouvé le niveau de revenu par habitant constaté avant la pandémie du Covid-19. C'est loin d'être le cas dans les pays en développement, observe la Banque mondiale.



La Banque mondiale a revu légèrement à la hausse ses prévisions de croissance mondiale. Celle-ci restera trop faible pour lutter contre l'extrême pauvreté. (Photo Gent Shkullaku/Zuma/SIPA)

Par **Richard Hiault**

Publié le 13 janv. 2026 à 16:17 | Mis à jour le 13 janv. 2026 à 19:45

En dépit des soubresauts géopolitiques, de la hausse **des droits de douane**, aux Etats-Unis principalement, et de la montée des incertitudes pénalisant l'investissement des entreprises, la croissance mondiale résiste. Mais, son niveau sera insuffisant pour résoudre l'extrême pauvreté dans les pays en développement.

Fin 2025, la quasi-totalité des pays industrialisés affichaient un revenu par habitant supérieur à celui d'avant la pandémie du Covid-19, observe la Banque mondiale à l'occasion de la publication, ce mardi, de ces nouvelles prévisions économiques. En revanche, un pays en développement sur quatre - et plus d'un tiers des pays à faible revenu - était plus pauvre qu'il y a cinq ans.

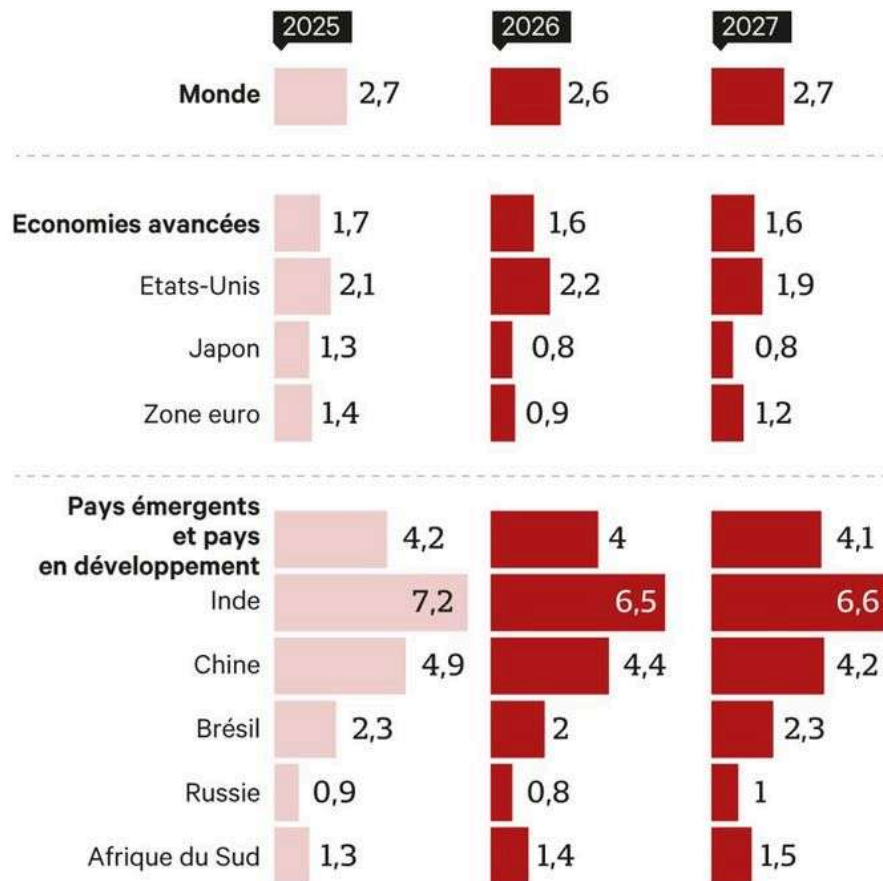
Croissance insuffisante

La croissance du revenu par habitant dans les pays en développement n'atteindra, par exemple, que 3 % en 2026, soit environ un point de pourcentage de moins que la moyenne observée entre 2000 et 2019. A ce rythme, le revenu par habitant dans ces économies, estimé à environ 6.500 dollars par la Banque, ne s'élèverait qu'à 12 % du niveau constaté dans les pays développés.

L'écart est encore plus frappant pour les pays à faible revenu. Leur PIB par habitant est inférieur à 700 dollars, soit environ 1 % de celui des économies à revenu élevé. En clair, les écarts se creusent de nouveau.

Les prévisions de la croissance économique mondiale

En % du PIB



« LES ECHOS » / SOURCE : BANQUE MONDIALE

Dans ses nouvelles prévisions, la Banque mondiale a revu légèrement à la hausse ses pronostics par rapport à juin dernier. Pour l'année qui vient de s'achever, la hausse du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait atteindre 2,7 %, et non 2,3 % comme prévu l'été dernier. La croissance de 2026 devrait être du même ordre (2,6 %).

Les Etats-Unis et la Chine agissent toujours comme les deux locomotives mondiales. Dans cet environnement, les pays émergents et en développement vont légèrement ralentir (4 %) cette année, après une hausse de leur PIB de 4,2 % en 2025. La croissance devrait être plus forte dans les pays à faible revenu, atteignant en moyenne 5,6 % sur la période 2026-2027. Mais, les nuages s'accumulent.

La reprise mondiale, après la récession générée par la pandémie du Covid-19, est pourtant la plus importante de ces soixante dernières années. En 2025, le PIB mondial par habitant était supérieur de 10 % à son niveau prépandémie. Mais si la reprise est forte, le niveau de croissance n'est plus aussi élevé par rapport aux années qui ont précédé cette pandémie.

« La croissance est insuffisante pour réduire l'extrême pauvreté et créer des emplois là où ils sont le plus nécessaires », c'est-à-dire en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, craint, dans le préambule du rapport, Indermit Gill, l'économiste en chef de la Banque mondiale. Environ 1,2 milliard de jeunes atteindront l'âge de travailler au cours de la prochaine décennie.

« Si ces prévisions se concrétisent, le taux de croissance moyen de cette décennie sera le plus faible depuis les années 1960 », avertit encore l'économiste en chef. Pour ce dernier, cette « tendance au ralentissement sur le long terme de la croissance potentielle mondiale » s'explique notamment par le fait que la hausse annuelle des investissements « ramenés par habitant est passée de 8 % dans les années 2000 à environ 2,5 % dans les années 2020 ».

Elan brisé

« C'est quelque chose qui nous inquiète car le schéma à long terme est celui d'un déclin démographique, d'un investissement privé qui continue de baisser. [...] Et nous avons désormais des droits de douane plus élevés que ce que nous avions ces trois, quatre dernières décennies, avec des barrières non tarifaires qui sont utilisées comme outil de politique commerciale », a-t-il détaillé lors d'un point presse téléphonique, mardi.

Les pays en développement, de leur côté, étaient bien mieux préparés pour affronter la crise financière mondiale de 2009 que la récession déclenchée par la pandémie. La réduction de leur dette publique, l'adoption de taux de change plus flexibles, la mise en place de systèmes de ciblage de l'inflation et la constitution de réserves de change leur avaient permis de traverser cette période difficile.

« Cependant, cet élan de réforme n'a pas perduré : au moment de la crise pandémique, la dette des économies en développement avait atteint des niveaux record, et les déficits budgétaires étaient plus de quatre fois supérieurs à la moyenne d'avant 2009 », observe Indermit Gill. Leur marge de manoeuvre est plus étroite. Et la croissance constatée depuis la pandémie n'a rien à voir avec celle qui a permis à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté dans les années 1990 et 2000.

La Chine dans le piège du trop-plein industriel



Dans un atelier de fabrication de matériel mécanique, à Weifang (Chine), le 27 décembre 2025. VCG/VCG VIA GETTY IMAGES

Jordan Pouille

Pékin tente de limiter les surcapacités de ses usines, sans remettre en cause son modèle de croissance

PÉKIN - *correspondance*

J eudi 8 janvier, le ministre de l'industrie a convoqué à Pékin tous les poids lourds chinois des batteries, parmi lesquels CATL, BYD et Gotion. Il souhaitait les prévenir que « *l'expansion aveugle des capacités, la concurrence par les bas prix et d'autres pratiques non rationnelles perturb[ai]ent l'ordre du marché et affaibliss[ai]ent la soutenabilité du secteur* », selon le quotidien *China Daily*. Quelques mois plus tôt, des réunions similaires se sont tenues avec les fleurons chinois de la fibre synthétique, du panneau solaire, du ciment, de l'équipement médical, de l'élevage de porc, tous sommés de freiner leurs capacités. Le message est clair : Pékin guette désormais le moindre excès parmi ses champions industriels.

Jusqu'en 2024, le gouvernement refusait de reconnaître que la machine industrielle était manifestement surdimensionnée, considérant le terme de « surcapacités » comme une interprétation occidentale malveillante, dans un contexte de tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Il préfère toujours employer officiellement le mot « *neijuan* », qui peut se traduire par « involution », c'est-à-dire un mouvement de repli lié à une concurrence interne excessive qui tire les prix et les profits vers le bas. Le terme devrait figurer dans le nouveau plan quinquennal (2026-2030). Mais le tabou est tombé : la presse étatique parle désormais sans ambages de « *surcapacités* », le plus souvent pour dénoncer le zèle des gouvernements locaux en matière de subventions et d'investissements, et justifier les mesures correctives du gouvernement central.

Pression sur les groupes publics

Mais le problème dépasse largement quelques excès locaux. Comme le souligne l'économiste britannique George Magnus, chercheur associé à l'université d'Oxford et ancien économiste en chef chez UBS, « *les surcapacités ne sont pas un phénomène isolé mais le résultat d'un bouquet de politiques industrielles. Rapporté au produit intérieur brut, l'effort chinois en matière de politique industrielle dépasse celui de tous les autres pays, hors Russie et Ukraine, centrées sur l'industrie de défense* ».

Pékin affirme désormais vouloir prendre le problème à bras-le-corps, en s'attaquant à ses ressorts : subventions nationales et locales, crédit bancaire étatique et duplication de projets entre provinces, critères d'évaluation des cadres locaux basés sur l'investissement. La consolidation des secteurs, entamée dans le cuivre et l'alumine, constitue notamment un levier majeur. Dans la sidérurgie, la stratégie commence à porter ses fruits : la production d'acier brut a reculé de 4 % sur les onze premiers mois de 2025, laissant entrevoir une production annuelle sous le milliard de tonnes pour la première fois depuis six ans. Cette baisse reflète la fermeture des hauts-fourneaux à faible rendement et la pression sur les groupes publics pour fusionner leurs filiales régionales. A Linfen, dans le Shanxi, le producteur Yinguang

a ainsi fermé deux hauts-fourneaux en 2024, soit un tiers de sa capacité, et a supprimé 1 600 emplois avant d'être intégré à Shanxi Jianlong, un sidérurgiste provincial plus important.

Plafonner les capacités est un autre outil exploité par Pékin. L'exemple le plus flagrant est celui du bâtiment, où la demande est moribonde. Depuis 2024, toute nouvelle capacité de production de ciment ou de verre plat doit être compensée par la fermeture d'une capacité plus importante. La règle s'applique aussi au verre destiné aux panneaux photovoltaïques. En septembre 2025, le gouvernement a renforcé son contrôle sur l'ensemble de la chaîne photovoltaïque, en publiant un lot de normes de consommation d'énergie et d'efficacité visant à éliminer les capacités les plus obsolètes. Le polysilicium, matériau de base, est le plus exposé : jusqu'à 30 % de la capacité actuelle. Cinq producteurs pourraient être contraints de fermer.

Pour épurer le secteur de la chimie et de la pétrochimie, le gouvernement a annoncé, en août 2025, un plan de modernisation des installations vieillissantes et de fermeture des petites raffineries dont la capacité est inférieure à 2 millions de tonnes par an. Le programme supprime les soutiens publics à ces acteurs les plus fragiles, pour réduire une surcapacité estimée à 60 millions de tonnes.

Parmi les autres outils mobilisés, l'encadrement des prix prend une place croissante. Dans l'automobile électrique, la multiplication des constructeurs a alimenté une guerre des prix ces trois dernières années, comprimant les marges. En 2023, NIO a ainsi affiché une marge brute proche de 0 %, parfois même négative selon les trimestres. En décembre 2025, l'administration d'Etat pour la régulation du marché a publié un *Guide de conformité des pratiques tarifaires dans le secteur automobile* qui fixe les lignes rouges : vendre un véhicule au-dessous du coût de production ou du prix d'achat par le concessionnaire est interdit, et les ristournes pourront être validées par les autorités.

Pour M. Magnus, ces mesures sont néanmoins loin de suffire : seul un véritable changement de paradigme permettra d'atteindre ces objectifs. « *Le gouvernement devrait non seulement reconnaître le problème et changer de rhétorique – ce qu'il est en train de faire –, mais aussi renoncer à la poursuite de mesures de politique industrielle à une échelle sans précédent. Il devrait ensuite privilégier, pendant de nombreuses années, l'accroissement des revenus des ménages et la consommation.* »

Les vieilles voitures à la casse

En Chine, la consommation de biens peine en effet à suivre la production industrielle. Sur les onze premiers mois de 2025, les ventes au détail n'ont progressé que de 4 %, alors que la production industrielle a crû de près de 6 % en volume. Emblème de la classe moyenne, Ikea vient d'annoncer la fermeture de sept magasins jugés non rentables.

Si les dépenses dans les services se maintiennent (ils pèsent 46,8 % de la consommation totale sur les trois premiers trimestres de 2025), les ménages, prudents, épargnent de plus en plus. Selon la Banque centrale de Chine, les nouveaux dépôts d'épargne au premier semestre 2025 se sont élevés à 10 770 milliards de yuans (1 324 milliards d'euros), soit + 17 % par rapport au premier semestre 2024. « *La préférence des consommateurs pour l'épargne traduit une incertitude persistante, tout en suggérant un potentiel de demande qui pourrait être débloqué* », écrit le cabinet McKinsey, dans une note d'août 2025. Un foyer chinois a épargné en moyenne 36 % de son revenu disponible en 2024, selon un calcul de BNP Paribas, contre 31 % en 2023.

Pour tenter de débloquer cette épargne, Pékin multiplie les subventions à l'achat. Dès cette année, les Chinois qui mettent leur vieille voiture à la casse peuvent obtenir une aide équivalente à 12 % du prix d'achat d'un véhicule à énergie nouvelle, plafonnée à 20 000 yuans. Les consommateurs achetant un réfrigérateur, une machine à laver ou un téléviseur recevront une subvention de 15 %, plafonnée à 1 500 yuans. Une aide allant jusqu'à 60 euros est dégalée pour les smartphones.

« *Ces subventions ne sont pas efficaces sur le fond, les ménages se contentant d'anticiper des dépenses qui auraient eu lieu de toute façon*, analyse M. Magnus. *Et si le gouvernement voulait réellement faire de la consommation et des services une priorité, des réformes seraient nécessaires* », détaille-t-il, citant par exemple une meilleure redistribution des richesses, une fiscalité permettant de mieux capter l'impôt sur le revenu des plus aisés, ou encore la fin des droits et privilèges liés au hukou (le passeport interne liant des droits comme la santé et la retraite au lieu de naissance de la personne).

Le problème, ajoutent les experts, c'est que le gouvernement demeure déterminé à remporter la quatrième révolution industrielle, celle de l'intelligence artificielle et des technologies de pointe dans l'industrie manufacturière, ce qui implique de rester fidèle à la trajectoire politique actuelle. En conséquence, les exportations devraient rester une planche de salut pour ces marchandises produites en surnombre. En 2025, la Chine a connu un excédent commercial record de 1 000 milliards de dollars. Et d'ici à 2030, Morgan Stanley prévoit que la part du pays dans les exportations mondiales passera de 15 % aujourd'hui à 16,5 %.

Fini le certificat médical pour une petite grippe?

Parlement Une motion vise à soulager les médecins et à réduire les coûts de santé.

Le conseiller national Christian Dandrès (PS/GE) a déposé une motion au parlement pour supprimer l'obligation de produire un certificat médical durant les premiers jours d'absence liée à une maladie. Cette mesure vise à décharger les médecins de premier recours et à réduire les coûts pour l'assurance maladie obligatoire.

Face à la pénurie de médecins généralistes en Suisse, l'élus estime que les praticiens doivent pouvoir «se consacrer aux patients qui requièrent des soins» plutôt que de délivrer des attestations pour des

grippes saisonnières. La suppression de cette obligation resterait en vigueur «tant que durera la pénurie de médecins généralistes», précise la motion.

La Fédération des médecins suisses (FMH) appuie cette proposition, selon «20 minutes». Sa présidente, Yvonne Gilli, confirme à nos confrères que les consultations uniquement destinées à obtenir un certificat «aggravent les problèmes de capacité» des cabinets médicaux. Elle plaide toutefois pour un équilibre permettant aux employeurs de demander un

certificat «en cas de doutes fondés ou de situations particulières».

Au parlement de décider

L'Union patronale suisse (UPS) rejette en revanche l'initiative. Elle fait valoir que de nombreuses entreprises renoncent déjà depuis des années à exiger un certificat pour de courtes absences. La conseillère nationale Bettina Balmer (PLR/ZH) rappelle qu'«à l'ère du numérique et du «smart health», les certificats peuvent être établis rapidement si nécessaire».

Actuellement, aucune disposition légale ne précise à partir de quand un certificat médical est obligatoire. Les employeurs peuvent en demander un dès le premier jour d'absence, même si la pratique courante fixe ce délai au 3^e ou 4^e jour. Le certificat doit uniquement attester de l'incapacité de travail, de son taux et de sa durée, sans mentionner le diagnostic. C'est le Conseil national qui tranchera sur cette motion.

Claude Beda

Les couples mariés et les concubins seront-ils soumis au même régime fiscal? Les enjeux d'un scrutin

UNE RÉFORME HISTORIQUE



SAMUEL JABERG, SWISSINFO

Impôts des ménages ► Les Suisses voteront le 8 mars prochain sur l'introduction de l'imposition individuelle des couples mariés. Approuvée par le parlement, cette réforme entend mettre fin à la pénalisation fiscale du mariage. Ses adversaires estiment au contraire qu'elle engendrerait de nouvelles inégalités, notamment pour les familles traditionnelles. Les enjeux en 7 points.

1 Qui est à l'origine du projet?

La loi sur l'imposition individuelle des couples mariés est un contre-projet indirect du gouvernement à une initiative populaire lancée par les femmes PLR (Parti libéral-radical). Ce contre-projet a été accepté de justesse par les deux Chambres du parlement (98 voix contre 96 au Conseil national et 23 voix contre 22 aux États) au premier semestre 2025.

A l'issue de débats passionnés, une majorité composée du Parti socialiste, des Verts, du PLR et des Vert'libéraux a permis de faire passer la réforme, tandis que les élus du Centre et de l'UDC s'y sont farouchement opposés. C'est la première fois en 25 ans qu'une proposition en matière d'imposition individuelle est acceptée par les Chambres fédérales. Les précédentes solutions envisagées avaient toutes échoué.

2 Que demande cette réforme?

Actuellement, les couples mariés sont imposés conjointement sur la base d'une seule déclaration fiscale. Les revenus et la fortune des deux conjoints sont additionnés. En fonction de la répartition des revenus entre les époux, ce régime d'imposition peut entraîner pour eux une charge fiscale plus ou moins supérieure à celle d'un couple non marié.

La réforme adoptée par le parlement prévoit que les couples mariés soient soumis au même régime fiscal que les couples non mariés. A l'avenir, chacun des conjoints devrait remplir une déclaration d'impôt distincte et être ainsi imposé à un taux fixé en fonction de son seul revenu. Ce principe s'appliquerait aussi aux impôts cantonaux et communaux. Il remplacerait les systèmes actuels de déductions prévues pour les couples mariés.

3 Qui a lancé le référendum?

Deux référendums distincts ont été déposés contre ce projet de loi. Une alliance de partis conservateurs, composée du Centre, de l'UDC, du Parti évangélique (PEV) et de l'Union démocratique fédérale (UDF), éga-



Le système actuel d'imposition commune des couples mariés pénalise les ménages à double revenu. KEYSTONE

lement appuyée par l'Union suisse des paysans et diverses associations de défense des familles, a récolté plus de 65 000 signatures valables contre ce qu'elle qualifie de «tromperie fiscale».

En parallèle, un référendum cantonal a également abouti avec le soutien de dix cantons: Saint-Gall, Obwald, Valais, Appenzell Rhodes-Intérieures, Schwytz, Argovie, Uri, Nidwald, Thurgovie et Appenzell Rhodes-Extérieures. Depuis 1874 et l'introduction du référendum cantonal dans la

Pour les tenants de l'imposition individuelle, la réforme encouragera les femmes à travailler davantage

Pour Karin Keller-Sutter, il est temps de mettre fin à la pénalisation fiscale du mariage.

Karin Keller-Sutter est venue défendre avec conviction, mardi devant les médias, le projet d'imposition individuelle soumis au peuple. Une conviction qui n'a rien de feinte puisque cette révolution fiscale s'appuie sur une initiative populaire lancée par les femmes radicales, dont est membre la ministre des Finances.

A cet égard, sa situation est bien différente de celle de son collègue Albert Rösti qui viendra expliquer jeudi devant les médias, collègialité oblige, pourquoi il faut rejeter l'initiative pour une redevance radio-TV à 200 francs, alors que l'UDC bernois était membre du comité d'initiative avant son accession au Conseil fédéral.

«Le 8 mars, le peuple suisse aura l'occasion de mettre un terme à une diffé-

constitution, c'est seulement la deuxième fois que cet instrument de démocratie directe est utilisé avec succès.

4 Que disent les adversaires?

Les milieux conservateurs considèrent ce projet de loi comme une attaque à l'encontre du modèle de la famille traditionnelle. Ils soulignent que les principaux gagnants de la réforme seront les couples mariés où les deux conjoints travaillent à un taux d'activité et à un revenu similaire.

En revanche, les couples mariés avec un seul revenu élevé seront les principaux perdants, arguent-ils. Le travail domestique non rémunéré effectué par l'un des conjoints – généralement la femme – sera ainsi pénalisé fiscalement, alors qu'il mériterait au contraire une meilleure reconnaissance.

Aux yeux des opposants à la réforme, l'imposition individuelle engendrera par ailleurs un «monstre bureaucratique». Elle entraînera 1,7 million de déclarations d'impôt supplémentaires par an et donc d'im-

portantes charges et coûts additionnels pour les administrations fiscales.

5 Que disent les partisans?

Les femmes PLR, à l'origine de ce texte, estiment qu'il s'agit de la plus importante réforme en matière d'égalité des droits depuis des décennies, puisqu'elle mettra sur un pied d'égalité tous les couples, quel que soit leur mode de vie. Pour les tenants de l'imposition individuelle, la réforme encouragera les femmes à travailler davantage, améliorant ainsi leurs perspectives de carrière ainsi que leur prévoyance professionnelle. Cela permettra de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui touche de nombreux secteurs économiques en Suisse. Le Conseil fédéral estime que jusqu'à 44 000 postes supplémentaires à plein temps pourraient ainsi être pourvus.

Le système actuel d'imposition commune des couples mariés pénalise en effet les ménages à double revenu, le second revenu étant souvent celui de la femme, estiment les partisans de la réforme. C'est l'une des raisons pour lesquelles près de six femmes actives sur dix occupent un emploi à temps partiel en Suisse, un taux quasi record en Europe.

6 Quelle sera la perte fiscale?

La question des pertes fiscales pour la Confédération a fait l'objet d'après négociations au parlement entre le PLR et le PS, qui sont généralement opposés sur les questions fiscales. Un compromis à quelque 600 millions de francs de pertes par an et en partie supportées par les cantons a pu finalement être trouvé.

Selon les scénarios élaborés par l'Administration fédérale des contributions, 50% des contribuables verront leurs impôts allégés, 36% ne verront aucun changement et 14% devront payer davantage d'impôts.

7 Que se passera-t-il en cas de non?

Durant les débats parlementaires, une autre initiative populaire, celle du Centre, intitulée «Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés», est souvent revenue sur le tapis. Ce texte veut ancrer le principe du calcul de l'imposition commune dans la Constitution pour l'impôt fédéral direct. Afin de garantir que les couples mariés ne soient pas désavantagés, le fisc comparerait deux modèles, celui de l'imposition commune et celui applicable aux personnes non mariées. Il retiendrait le calcul le plus avantageux pour chaque couple.

Le Conseil fédéral et le Conseil national se sont déjà prononcés contre cette initiative. Le Conseil des États doit encore se prononcer, avant une éventuelle votation populaire. Quel que soit le résultat dans les urnes le 8 mars prochain, le débat sur l'imposition des couples mariés n'est donc pas clos. I

UNE MINISTRE CONVAINCUE

rence de traitement fiscal liée à l'état civil», a soutenu la Saint-Galloise. «C'est la première fois que le parlement a trouvé une majorité, même si elle est serrée, et présente cette offre au peuple suisse. C'est à prendre ou à laisser», a-t-elle opposé aux critiques du Centre et de l'UDC sur les inconvénients du projet.

Karin Keller-Sutter garde toutefois une certaine distance avec cette réforme. Elle a notamment mis en avant le fait que le Conseil fédéral avait répondu là à une demande du parlement faite lors de la précédente législature, avant même le lancement de l'initiative populaire des femmes radicales. Et ce n'est pas elle, mais son prédécesseur aux Finances, l'UDC Ueli Maurer, qui a mis le projet en consultation.

Reste que cette réforme porte sa patte. La Saint-Galloise a ainsi participé active-

ment à l'élaboration d'un compromis entre le PLR et la gauche, principaux soutiens au changement de système, pour des pertes fiscales estimées à 630 millions de francs pour la Confédération. C'est là un moyen de permettre à une majorité des couples mariés d'en bénéficier.

Karin Keller-Sutter a également mis en avant le fait qu'une compensation est prévue pour les principaux perdants de l'opération, à savoir les couples avec un seul revenu, ou avec un faible second revenu. Ils pourront, eux aussi, bénéficier du relèvement de la déduction pour enfants de 6800 à 12 000 francs dans le cadre de l'impôt fédéral direct.

Histoire de montrer que l'imposition individuelle répond d'abord à une évolution de la société, la ministre des Finances a souligné: «Trois quarts des couples mariés ont un deuxième revenu. C'est assez parlant!» **PHILIPPE CASTELLA**

Où se cache votre paradis fiscal?

Impôts 2025 Dans quelles régions de Suisse est-on le moins taxé sur le revenu? Tour d’horizon.

Iwan Städler
Dariush Mehdiaraghi
Fanny Giroud
Arthur Grosjean

Vous trouvez que vous payez trop d’impôts? Eh bien, nous allons vous aider à trouver votre paradis fiscal selon vos revenus, votre situation familiale et bien sûr selon le canton où vous souhaitez résider.

En Suisse, même pour les salaires les plus bas, la facture fiscale varie fortement selon le lieu de résidence. Dans les cas les plus extrêmes, un déménagement permet d’économiser 90% des impôts.

Mais attention, le paradis fiscal ne se trouve pas au même endroit pour tout le monde. La commune la plus avantageuse varie selon le revenu et le type de ménage. C’est ce que montrent les données pour 2025, calculées par l’Administration fédérale des contributions.

À quoi faut-il faire attention? Quels sont les résultats les plus intéressants? Nous répondons ci-dessous aux questions les plus importantes pour 2025.

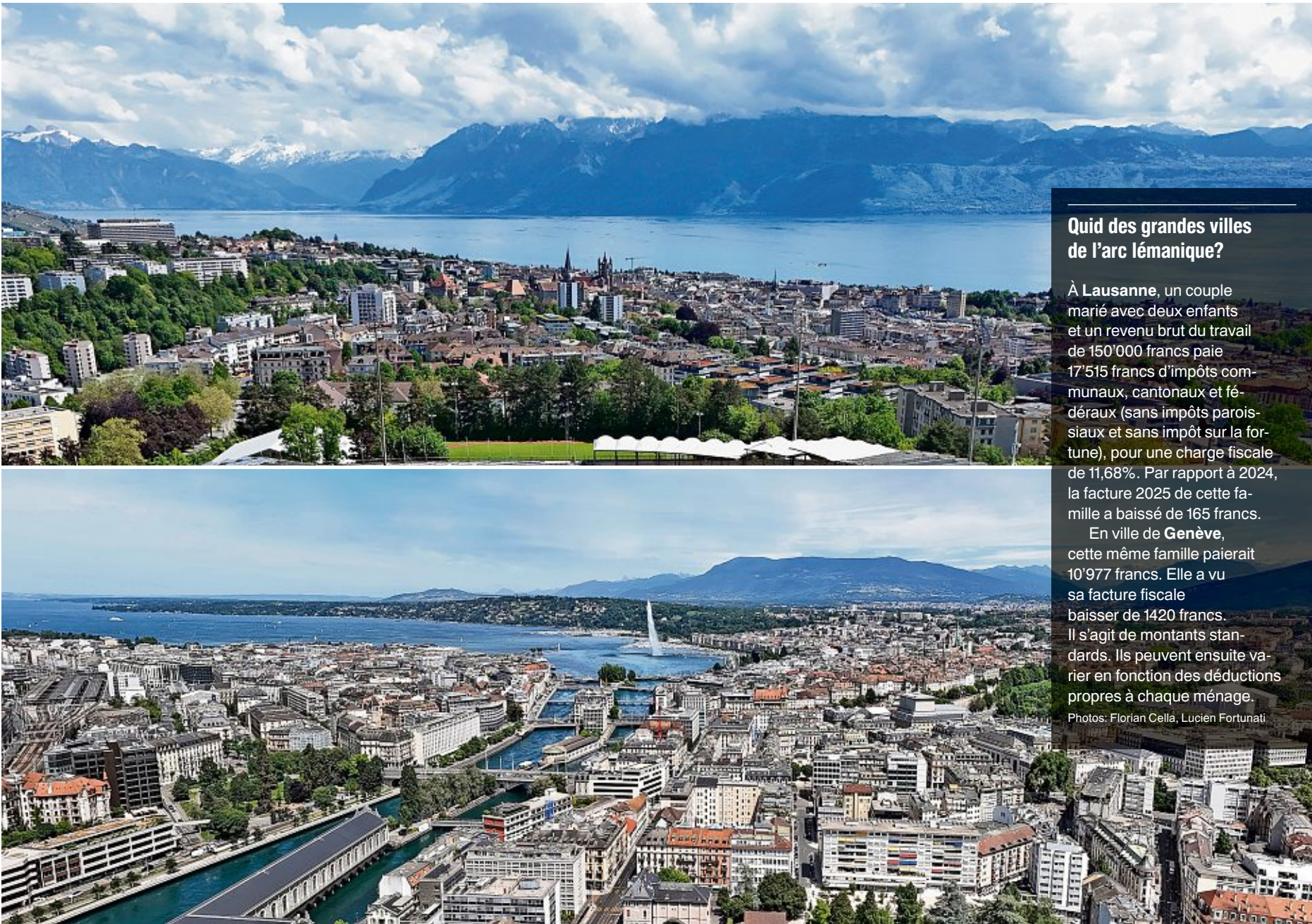
1 Quelle est l’ampleur des différences fiscales entre les différents lieux de résidence?
Très grande. Prenons une famille avec deux enfants, dont les deux parents gagnent chacun la moitié du revenu brut de 150’000 francs. Dans la commune neuchâteloise des Verrières, cette famille doit verser au fisc 13,57% de son revenu, soit 20’354 fr.

Si elle déménage dans le canton de Zoug, par exemple dans la commune de Baar, elle ne paiera plus que 1,44% d’impôts, soit 2166 fr. En changeant de lieu de résidence, la famille réduit donc ses impôts de presque 90%, soit de plus de 18’000 francs. Gros bémol: les parents devront trouver un nouveau job, un logement hors de prix à Zoug et se débrouiller en suisse allemand...

Un déménagement à l’intérieur de la même région linguistique est plus réaliste et peut également faire une grande différence. Si la famille en question déménage par exemple des Verrières à Martigny, en Valais, sa facture fiscale diminuera de presque 10’000 francs, soit une baisse de 49%.

2 Quelle est la commune suisse la plus avantageuse pour les hauts revenus?
C’est dans la commune de Freienbach, au bord du lac de Zurich, mais située dans le canton de Schwytz. Les revenus les plus élevés y sont imposés le plus légèrement. Ainsi à partir d’un revenu de 400’000 francs, notre famille à deux revenus paie moins d’impôts que dans la fameuse commune de Baar, où habite l’ancien champion de Formule 1 Kimi Räikkönen.

3 Combien paie une famille à double revenu avec deux enfants et un million de francs de revenu?
À Lausanne et dans plusieurs autres communes vaudoises, elle doit verser 364’000 francs au fisc. À Genève, ce sera un peu moins (321’000 fr.). À Freienbach, dans le canton de Schwytz,



Quid des grandes villes de l’arc lémanique?

À **Lausanne**, un couple marié avec deux enfants et un revenu brut du travail de 150’000 francs paie 17’515 francs d’impôts communaux, cantonaux et fédéraux (sans impôts paroissiaux et sans impôt sur la fortune), pour une charge fiscale de 11,68%. Par rapport à 2024, la facture 2025 de cette famille a baissé de 165 francs.

En ville de **Genève**, cette même famille paierait 10’977 francs. Elle a vu sa facture fiscale baisser de 1420 francs. Il s’agit de montants standards. Ils peuvent ensuite varier en fonction des déductions propres à chaque ménage.

Photos: Florian Cellà, Lucien Fortunati

tz, ce sera moins de la moitié: la facture fiscale s’y élève à environ 167’000 francs. Un déménagement en vaut donc la peine, du moins financièrement.

4 Où les personnes qui gagnent peu paient-elles le moins d’impôts?
Dans de nombreux endroits. De nombreux cantons et communes laissent les très bas revenus non imposés. Par exemple, la famille à deux revenus mentionnée ci-dessus ne paie pas d’impôt sur le revenu jusqu’à un salaire global de 60’000 francs dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schwytz, Zoug, Saint-Gall et des Grisons. En Suisse romande, les impôts pour cette famille peuvent varier très fortement. De 25 francs à Genève jusqu’à environ 1400 francs à Bienne.

5 Qui épargne les pauvres et écrase les riches?
Le canton de Genève est un peu le Robin des Bois de la fiscalité. Il taxe fortement les hauts revenus et redistribue ensuite à la

L’eldorado fiscal ne se trouve pas au même endroit pour tout le monde. La commune la plus avantageuse varie selon le revenu et le type de ménage.

classe moyenne inférieure, surtout si elle a des enfants. Voyons cela en chiffres. Un célibataire sans enfant avec un revenu annuel de 500’000 francs paiera 164’000 francs. Une famille avec un enfant et un revenu global de 60’000 fr. paiera, elle, 41 francs.

6 Qui écrase les pauvres et épargne les riches?
Tout d’abord, aucun canton ou commune ne charge davantage les plus pauvres que les plus hauts revenus. Cela serait contraire à la Constitution. Mais en compa-

raison avec d’autres cantons de Suisse romande, Berne (et donc Bienne) a des impôts élevés pour les pauvres. Surtout pour les couples, avec ou sans enfants. Fribourg, lui, est le plus clément avec les riches contribuables en Suisse romande.

Le roi de la fiscalité, pour les riches et les pauvres, c’est Zoug. Il est meilleur marché quasi dans toutes les catégories. De plus, les locataires zougois peuvent déduire 30% du loyer de leur logement de leurs impôts (jusqu’à un maximum de 10’800 francs). Et à partir de 2026, le Canton prendra en charge la quasi-totalité des frais d’hospitalisation, ce qui explique la baisse de 15% des primes d’assurance maladie à Zoug.

7 Les paradis fiscaux sont-ils également attractifs pour les personnes à faibles revenus?
Non. Il est certes possible que les personnes à faible revenu économisent quelques francs d’impôts en déménageant dans un paradis fiscal. Mais pour les classes de revenus inférieures, le loyer pèse

beaucoup plus lourd. Ainsi, les paradis fiscaux peuvent s’avérer assez chers compte tenu des coûts élevés du logement. C’est pourquoi les «enfers fiscaux» sont souvent plus avantageux en fin de compte pour les bas revenus. En effet, là où les impôts sont élevés, les loyers sont généralement bas.

8 Quelles taxes sont prises en compte et lesquelles ne le sont pas?
Il s’agit ici de l’impôt sur le revenu, qui représente la majeure partie de la charge fiscale pour la plupart des ménages. Nos chiffres comprennent aussi bien les impôts sur le revenu de la commune que ceux du canton et de la Confédération. En revanche, les éventuels impôts ecclésiastiques ne sont pas inclus, car ils dépendent de la confession. L’impôt sur la fortune et les autres impôts et taxes ne sont pas non plus pris en compte.

9 Qu’en est-il des déductions que vous pouvez faire dans votre déclaration d’impôt? Ont-elles été prises en compte dans le calcul?
Toutes les déductions légales pour lesquelles il n’est pas nécessaire de fournir de justificatif sont prises en compte. En revanche, les déductions qui dépendent des coûts effectifs ne sont pas prises en compte. Comme elles varient d’un ménage à l’autre, elles ne sont pas prises en compte dans le calcul. Par conséquent, votre charge fiscale individuelle peut différer du résultat présenté ici. Mais cela ne joue pas un grand rôle dans

la comparaison entre les différentes communes.

10 Quelle est la charge fiscale la plus élevée?
Théoriquement 45%. C’est le montant que devrait payer un retraité disposant d’un revenu de 100 millions de francs dans la commune bernoise de La Scheulte du Jura bernois. Mais une personne à la retraite n’atteint que rarement un revenu de 100 millions. Et si c’est le cas, il ou elle n’habiterait sans doute pas dans le Jura bernois...

Carte interactive



Scannez le code QR pour découvrir où vous payeriez le moins d’impôts. Choisissez entre 20 types de ménages différents et 27 classes de revenus pour découvrir votre paradis fiscal personnalisé.



Les communes les plus avantageuses (couple marié, 2 enfants, revenu: 150’000.-)

Suisse		Vaud		Genève	
1. Baar (ZG)	1,44%	1. Eclépens	10,11%	1. Genthod	6,55%
2. Zoug (ZG)	1,45%	2. Coinsins	10,26%	1. Coligny	6,55%
3. Walchwil (ZG)	1,46%	3. Genolier	10,4%	3. Vandoeuvres	6,63%
4. Cham (ZG)	1,46%	3. Buchillon	10,4%	4. Collonge-Bellerive	6,66%
4. Hünenberg (ZG)	1,46%	5. Dully	10,45%	5. Corsier	6,74%
4. Oberägeri (ZG)	1,46%	6. Mies	10,5%	6. Anières	6,78%
4. Steinhausen (ZG)	1,46%	6. Lutry	10,5%	7. Pregny-Chambésy	6,81%
4. Unterägeri (ZG)	1,46%	8. Saint-Sulpice	10,55%	7. Chêne-Bougeries	6,81%
9. Risch-Rotkreuz (ZG)	1,47%	8. Lonay	10,55%	9. Céligny	6,85%
10. Menzingen (ZG)	1,49%	8. Prangins	10,55%	10. Plan-les-Ouates	6,93%

L'immigration, l'Europe ou encore les droits de douane seront au cœur des débats ces prochains mois

Les sept dossiers cruciaux en 2026

PHILIPPE CASTELLA

Politique ► Le cœur lourd après le drame de Crans-Montana et ses commémorations, les sept conseillers fédéraux se retrouveront pour la première fois de l'année ce mercredi, sous la conduite du nouveau président Guy Parmelin. Sur la table les attendent de gros dossiers en cette année préélectorale. En voici sept qui devraient occuper le devant de la scène politique.

1 Une votation homérique sur l'immigration

Le temps fort de l'année sur le plan politique devrait être la votation populaire, probablement en juin, sur l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions d'habitants». Les hallebardes seront de sortie pour cette bataille homérique, avec pour enjeu l'accord sur la libre circulation des personnes et plus largement l'ensemble des relations bilatérales avec l'Union européenne. Le parlement a renoncé à lui opposer un contre-projet l'an dernier.

2 Un dossier européen à ficeler

En plus d'être au cœur de la campagne sur l'initiative de l'UDC, la question européenne va beaucoup occuper les Chambres fédérales qui se pencheront sur les Bilatérales III, que l'UDC préfère appeler «traité de soumission à Bruxelles». De nombreuses questions sont à régler sur la mise en œuvre en Suisse de ce paquet de stabilisation des relations avec l'UE, ainsi que sur les mesures d'accompagnement.

Parmi les enjeux sensibles à trancher, le choix entre référendum facultatif ou obligatoire. A savoir s'il faut la double majorité du peuple et des cantons ou si celle du peuple suffit. Une initiative populaire, dite «Boussole», a été lancée sur ce point précis pour forcer la double majorité. Elle pourrait, elle aussi, être soumise en votation cette année déjà, alors que les Bilatérales III devraient l'être l'an prochain, avant les élections fédérales de l'automne.

3 Un accord avec Trump à finaliser

L'économie suisse d'exportation respire mieux depuis le deal trouvé en novembre avec Donald Trump pour l'abaissement des droits de douane de 39 à 15%, soit le taux qui s'applique aux pays de l'Union européenne. Reste à finaliser cet accord et à en découvrir tous les détails. Les consommateurs suisses échapperont-ils au poulet au chlore américain, ainsi qu'à la viande de bœuf et de bison aux hormones? Une réponse devrait être trouvée cette année à ces questions et à bien d'autres.

Des rebondissements ne sont pas à exclure dans cette affaire, au vu de l'imprévisibilité à laquelle nous a habitués



La photo officielle du Conseil fédéral pour 2026, avec en son centre le président, Guy Parmelin, a été réalisée par quatre étudiants en photographie. KEYSTONE

le président américain depuis un an. Et comme presque toujours en Suisse, cela devrait se terminer par un scrutin populaire à l'issue fort incertaine.

4 Le financement de l'AVS à peaufiner

C'est en décembre de cette année que les retraités du pays toucheront pour la première fois une 13^e rente AVS, conformément au vote populaire de mars 2024. Son financement fait encore l'objet d'après débats au parlement. L'option retenue passe par une hausse de la TVA, selon des modalités encore à définir.

En parallèle, les Chambres fédérales doivent se déterminer sur le sort à réserver à l'initiative populaire du Centre, qui réclame un déplafonnement des rentes des couples mariés. De son côté, la ministre de l'Intérieur Elisabeth Baume-Schneider planche déjà sur la prochaine réforme du premier pilier (AVS 2030), dont elle a présenté les grandes lignes en novembre. Celle-ci ne prévoit pas de relèvement de l'âge de la retraite, mais des incitations à travailler plus longtemps. Le projet devrait être mis en consultation ce printemps.

5 Encore des turbulences pour l'armée

Elu en mars dernier, le ministre de la Défense Martin Pfister a connu un départ en fanfare (militaire). Les nombreux cadavres qu'il a découverts dans le placard vont encore bien occuper les journées du Zougais en 2026. A commencer par les surcoûts des nouveaux avions de combat. Combien la Suisse achètera-t-elle de F-35A? La réponse devrait tomber cette année, mais ce sera moins que les 36 prévus, histoire de respecter la limite des 6 milliards de francs approuvés de justesse en vota-

tion populaire. Autre casse-tête à résoudre, le fort accroissement souhaité du budget militaire dans un contexte d'austérité financière.

6 Un corset à choisir pour UBS

Quel corset financier faut-il imposer à UBS après la faillite de Credit Suisse? La consultation sur le projet du Conseil fédéral d'imposer davantage de fonds propres à la banque d'importance systémique vient de se terminer en ce début d'année. Avec les menaces d'UBS de déplacer son siège aux Etats-Unis, la pression sur le monde politique sera maximale dans ce dossier.

7 Un régime financier à prescrire

Le Conseil des Etats a retranché en décembre près d'un tiers aux 2,5 à 3 milliards de francs par an d'économies que la ministre Karin Keller-Sutter voulait imposer aux finances fédérales. C'est désormais au tour du Conseil national de se prononcer sur ce régime minceur. Avant un très probable référendum et une votation populaire cette année encore pour un programme d'allègement qui porte sur les années 2027 à 2029. I

DES VOTATIONS POPULAIRES EN CASCADE AU NIVEAU FÉDÉRAL

Le 8 mars, le peuple suisse se prononcera sur quatre objets sensibles: redevance radio-TV, imposition individuelle, fonds en faveur du climat et argent liquide. Mais cela ne constitue qu'un échauffement en vue de la bataille épique, prévue en principe en juin, sur l'initiative populaire de l'UDC pour limiter l'immigration. De nombreux autres objets devraient être tranchés par le peuple cette année.

A commencer par deux référendums, au stade de la récolte de signatures: celui contre le durcissement de l'accès au service civil et celui contre l'assouplissement des exportations d'armes. Au plus tard en novembre, les Suisses devraient être appelés à se prononcer sur le programme d'allègement des finances fédérales afin de permettre son entrée en vigueur dès l'an prochain. Ils pourraient l'être aussi, comme indiqué

ci-dessus, sur l'initiative «Boussole», pour imposer la double majorité du peuple et des cantons sur les Bilatérales III. Parmi les autres candidats à une votation populaire cette année, on peut citer quelques objets plus originaux, comme l'interdiction des importations de foie gras, une restriction des importations de fourrures ou encore une limitation stricte des feux d'artifice. PHC

L'argent liquide dans la Constitution?

Le Conseil fédéral défend un contre-projet

VOTATIONS Initiative populaire ou contre-projet: le 8 mars, les Suisses trancheront sur l'inscription de l'argent liquide et du franc suisse dans la Constitution. Le Conseil fédéral, attaché à garantir l'usage des espèces, défend un contre-projet aux formulations «éprouvées»

FANNY SCUDERI, BERNE

Les pièces qui s'entrechoquent et se perdent dans une poche de pantalon, des billets froissés dans un porte-monnaie: le Mouvement suisse pour la liberté (MSL) entend sanctuariser l'argent physique et non numérique. Cette organisation n'est pas novice en politique: elle est à l'origine de l'initiative contre la vaccination obligatoire, rejetée en juin 2024.

Cette fois-ci, le MSL demande d'inscrire dans la Constitution la garantie de la disponibilité de l'argent liquide et la protection du franc suisse comme monnaie nationale. Soit que la Confédération veille à ce que les pièces de monnaie et les billets de banque soient

toujours disponibles en quantité suffisante. Tout remplacement du franc suisse par une autre monnaie devra être soumis au vote du peuple et des cantons.

L'initiative, au menu des votations du 8 mars, n'a pas été retirée malgré le fait que le Conseil fédéral et le parlement lui aient proposé un contre-projet. C'est ce dernier que la conseillère fédérale PLR Karin Keller-Sutter est venue défendre devant la presse hier à Berne.

Selon la cheffe du Département fédéral des finances, le désaccord porte avant tout sur les «nouvelles formulations» choisies par les initiants. Celles-ci seraient «susceptibles de soulever des questions d'interprétation et de créer des incertitudes». Le contre-projet vise donc à reprendre les préoccupations de l'initiative, mais «en utilisant des formulations qui ont fait leurs preuves, juridiquement claires et éprouvées dans la pratique», défend-elle.

Les différences de vocabulaire sont subtiles. Quand les initiants veulent inscrire dans la Constitution les mots «monnaie» et «billets de banque» pour

définir l'argent liquide, le contre-projet préfère parler d'argent «numéraire». Autre nuance: le contre-projet du Conseil fédéral utilise «franc» pour définir la monnaie nationale, et non du «franc suisse» comme insistent les initiants.

Voilà pour la forme. Un point, en revanche, cristallise davantage les tensions: la responsabilité de garantir l'approvisionnement en espèces. L'initiative la confie à la Confédération, ce que refuse le gouvernement. «Dans tous les pays démocratiques, c'est la banque centrale qui décide de la quantité d'argent en circulation», rappelle Karin Keller-Sutter, invoquant l'indépendance de la Banque nationale suisse.

Le recul du paiement en espèces, une tendance de fond

Pour le fond, «la Confédération est attachée à l'argent liquide comme moyen de paiement», a souligné la ministre. Une table ronde réunissant les principaux acteurs du secteur s'est d'ailleurs tenue en novembre dernier sur le sujet.

Ni l'initiative ni le contre-projet ne devraient inverser la tendance de fond, qui est au recul du paiement en espèces. «De 70% de paiements effectués en argent liquide en 2017, on est passé à 30% en 2025», a indiqué Sabine d'Amelio-Favez, directrice de l'Administration fédérale des finances, citant une enquête de la BNS. Paradoxalement, la même étude démontre que 95% des Suisses souhaitent conserver l'argent liquide.

Appelé à réagir après la conférence de presse, le conseiller national UDC Nicolas Kolly, juge l'initiative plus précise que le contre-projet. «Il n'y a pas de meilleur terme que «pièces de monnaie» et «billets de banque» pour parler d'argent liquide», affirme-t-il. Tout en reconnaissant que «si l'initiative est meilleure que le contre-projet, le contre-projet est meilleur que le statu quo». Selon lui, un oui à l'un ou l'autre «marquerait déjà un changement de paradigme» en ancrant durablement l'argent liquide dans la Constitution. Avec cette votation, l'argent liquide se mue en objet politique. ■

Après Vernier, d'étranges bulletins LJS détectés en Ville de Genève

Doutes Les résultats de Libertés et justice sociale semblent avoir défié les lois statistiques sur la Rive droite lors du scrutin de mars 2025.

Marc Renfer

C'est la crainte persistante qui rôde sur le système démocratique genevois depuis le scandale de l'élection de Vernier: d'autres scrutins ont-ils été touchés par des manipulations?

En plus du récent cas vernio-lan, nous avons révélé les soupçons soulevés en 2018 déjà. À l'époque, l'enquête avait été rapidement classée. Nous avons également détecté des étrangetés lors des précédentes élections municipales, en 2020, toujours à Vernier.

Aujourd'hui, une analyse du scrutin de mars 2025, cette fois en Ville de Genève, révèle de nouvelles anomalies statistiques sur les bulletins du mouvement Libertés et justice sociale (LJS) de Pierre Maudet.

Si LJS n'a pas atteint le quorum pour siéger au Conseil municipal, la structure des votes dans une série de locaux de la Rive droite interpelle.

Inconnu, mais intouchable

Dans un scrutin de liste, la hiérarchie est généralement respectée: la tête de liste agit comme une «locomotive» et obtient normalement le plus de voix et subit le moins de ratures («biffages»). Or, chez LJS en Ville de Genève, cette logique a été brisée en mars 2025.

Cette fois, c'est l'électorat d'un candidat particulier qui attire l'attention: celui de Lakshmi Sripada. Sur l'ensemble de la ville, ce candidat apparaît statistiquement «protégé». Avec seulement 370 biffures enregistrées sur les bulletins physiques, il est – de très loin – le candidat le moins rayé de toute la liste.

Il fait ainsi mieux que la tête de liste, Simon Brandt, qui comptabilise 477 biffures. L'écart est encore plus flagrant avec le reste de ses colistiers, qui subissent en moyenne environ 650 ratures. Cela soulève cette question: comment un candidat à la notorié-

Les résultats des candidats LJS en Ville de Genève

Comparaison entre suffrages et biffures. Les résultats de Lakshmi Sripada détonnent.

	Candidat	Suffrages	Biffures
1	BRANDT Simon	2 426	477
2	SRIPADA Lakshmi (Phani)	1 959	370
3	DUCRET Monika	1 721	657
4	ABASSI CHRAIBI Mehdi	1 672	575
5	SAENGER Frédéric	1 631	673
6	PERRENOUD Jacques-François	1 590	688
7	BOLOMBO LONGILA Christian	1 577	647
8	CROTTAZ Philippe	1 572	673
9	VENDRELL Marie	1 554	668
10	MEYLAN Philippe	1 553	668
11	AIELLO Eugenio	1 545	675
12	SCHLERET Evan	1 530	680
13	SALAMIN Benoît	1 530	682
14	YAU Helen	1 524	709
15	DA ROCHA FERREIRA Vanessa	1 510	690
16	SANTINI Mathias	1 510	676
17	BOULAHIA Kamel	1 508	697
18	GRAJERA DA ROCHA Jessica	1 503	692
19	ALAM Cyrus	1 494	709
20	DROUIN Fabrice	1 493	694
21	KARARA Fernas	1 491	698
22	MBIDA Raymond	1 482	696
23	HADJAS Youssef	1 476	698

Tableau: mre / Source: Chancellerie



Simon Brandt était tête de liste, mais a été devancé par un candidat peu connu dans plusieurs locaux.

té plus modeste peut-il être deux fois moins rejeté que la moyenne de son propre camp?

Une anomalie localisée

L'anomalie n'est pas diffuse, elle est localisée. Lorsque l'on zoome sur les résultats par local de vote, une carte précise apparaît. Les scores de Lakshmi Sripada explosent dans un périmètre continu de la Rive droite couvrant les Pâquis, la Servette, Saint-Jean, Les Crêts et Vieusseux.

Aux Pâquis et à la Servette, Lakshmi Sripada parvient même à devancer Simon Brandt en nombre de voix, une performance qu'il ne réédite nulle part ailleurs. La raison? Un biffage sélectif. Aux Pâquis par exemple, alors que Lakshmi Sripada n'est biffé que 30 fois, une grande partie de ses colistiers subit un rejet quasi-identique, culminant à 79 biffures pour plusieurs d'entre eux. Le constat est identique à la Servette, où il n'est biffé que 19 fois, contre une moyenne de 70 pour le reste de la liste.

À l'inverse, dès que l'on quitte ces quartiers, ce «bouclier statistique» s'estompe: Lakshmi Sripada redevient un candidat standard, biffé dans des proportions comparables à celles de ses colistiers.

LJS rejette toute suspicion

Contactée, la direction de LJS nous répond que «des anomalies ne sont pas encore des irrégularités et encore moins des fraudes», ajoutant que «laisser entendre le contraire relèverait de la diffamation, soit du champ pénal».

Confronté aux chiffres, le parti affirme qu'aucune opération organisée de modification de bulletins n'a eu lieu. Il avance l'expérience acquise par le candidat et sa «forte présence de terrain».

LJS évoque également un argument sociologique, suggérant que «l'électorat de certains partis semble manifestement moins

ouvert envers les noms étrangers que le nôtre», évoquant des études sur les désavantages liés aux noms à consonance étrangère. Le parti invoque par ailleurs la légitimité du «vote communautaire», citant des politologues pour rappeler que certaines communautés votent davantage pour des personnes que pour des partis.

Les scores de Lakshmi Sripada explosent dans un périmètre continu de la Rive droite couvrant les Pâquis, la Servette, Saint-Jean, Les Crêts et Vieusseux.

Pourtant, l'analyse factuelle fragilise cette ligne de défense. D'abord, LJS souligne que Lakshmi Sripada a obtenu très peu de voix sur les bulletins sans nom de liste (SNL, les listes blanches qui ne sont pas attribuées à un parti) – seulement 29 voix contre 181 pour Simon Brandt – pour démontrer que ses électeurs ont voté «la liste LJS».

Les chiffres contredisent LJS

En réalité, ce chiffre pourrait prouver au contraire que Lakshmi Sripada ne dispose pas vraiment d'une force électorale propre en dehors du bulletin LJS. Il est vrai par contre qu'il obtient un soutien marqué et inattendu en provenance du MCG. Avec 88 voix en provenance du parti populiste, il est le candidat externe le plus soutenu. À titre de comparaison, la figure de l'UDC Vincent Schaller n'arrive qu'en deuxième position avec 67 voix.

Ensuite, LJS affirme que «le taux de biffage au sein de LJS est statistiquement plus faible que plusieurs autres listes». Selon nos calculs, cela est faux. En Ville de Genève, LJS est, de loin, la liste qui subit le plus de ratures, avec un taux de biffage global de 40,9% (ce taux correspond au rapport entre le nombre total de ratures et le nombre total de suffrages obtenus).

Pour mesurer l'ampleur du phénomène, il faut comparer ce taux avec celui des autres listes. Le MCG arrive loin derrière avec 24% de taux de biffage. Le PLR est à 11,5% et les Socialistes à 8,8%. LJS est donc, et de très loin, la liste avec le plus de ratures de toute l'élection municipale.

«J'ai beaucoup d'amis»

Nous avons directement contacté Lakshmi Sripada. Il nous a répondu «avoir beaucoup d'amis qui ont voté pour [lui]». Il n'explique pas, en revanche, pour quelle raison, en 2023, alors qu'il était candidat au Grand Conseil sur la liste des Verts, il figurait, au niveau cantonal, parmi les candidats les plus biffés de la liste des Verts et n'avait pas joué du soutien soudainement apparu deux ans plus tard.

Si ces données interpellent, elles ne constituent pas en elles-mêmes la preuve formelle d'une fraude. Seule une vérification physique des bulletins permettrait de lever les doutes, notamment si des noms devaient avoir été ajoutés à la main sur des listes vierges attribuées à LJS. À l'inverse, s'il ne s'agit que de simples traits sur des listes préimprimées, la détection d'une éventuelle manipulation serait bien plus délicate.

Une chose est en revanche certaine: la Chancellerie confirme avoir conservé l'intégralité des bulletins de mars 2025. Les éléments matériels existent donc. La question est simple: quelqu'un demandera-t-il à les vérifier?

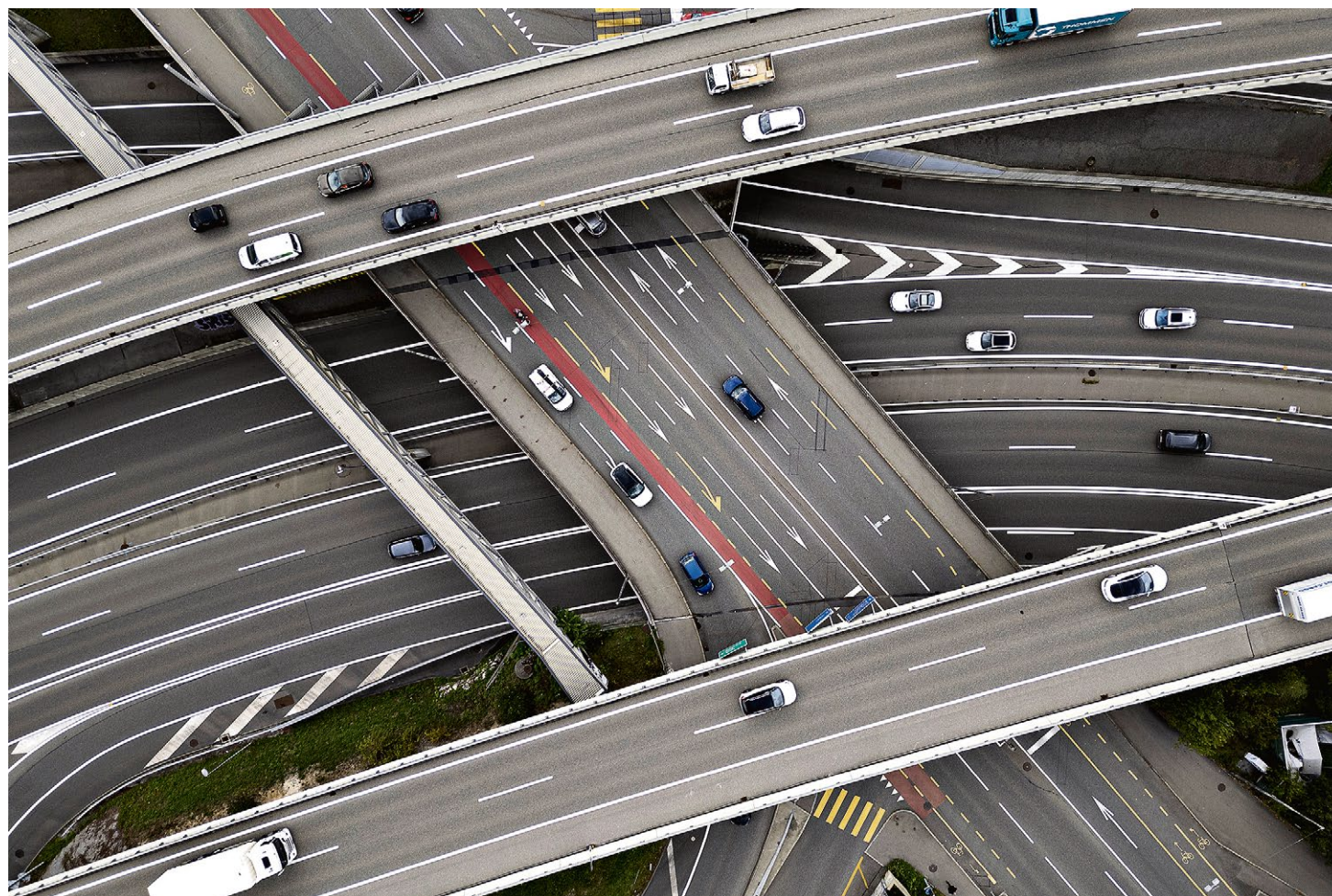
Le non aux projets d'autoroutes persiste

MOBILITÉ Selon un sondage commandé par l'Association transports et environnement (ATE), 58% des personnes interrogées jugeraient antidémocratique que le Conseil fédéral relance certains projets autoroutiers rejetés dans les urnes

YAN PAUCHARD, BERNE

Une majorité de la population suisse (58%) ne souhaite pas que le Conseil fédéral relance l'un ou plusieurs des six extensions autoroutières refusées en votation populaire à l'automne 2024. C'est l'un des enseignements d'un sondage commandé par l'Association transports et environnement (ATE) à la suite de la publication du rapport Weidmann «Transports '45» et réalisé par la société Demoscope en novembre 2025 auprès de 1007 personnes. La diffusion de cette enquête d'opinion est une manière pour l'ATE de maintenir la pression sur le Conseil fédéral. Ce dernier a en effet promis d'annoncer en ce mois de janvier les grandes lignes du projet qu'il mettra en consultation en vue d'établir les priorités d'ici à 2045 dans les domaines du rail, des routes et du trafic d'agglomération.

La crainte de l'association est que le gouvernement ne remette sur la table certains des aménagements autoroutiers que le peuple a rejetés en votation le 24 novembre 2024 par 52,7%. Une année plus tard, le 9 octobre 2025, plusieurs projets ont été jugés prioritaires par le rapport du professeur de l'EPFZ Ulrich Weidmann. L'élargissement du tronçon Wankdorf-Schönbühl, nœud névralgique de Berne, y est ainsi considéré comme urgent. De même, l'expert écrit que le tunnel du Rhin permettra de «réduire considérablement la charge du trafic de transit et de contournement pour la ville de Bâle». A noter que ce n'est pas le cas pour le tronçon entre Nyon et Le Vengeron, où c'est dorénavant l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence qui est préconisée afin d'augmenter les capacités.



L'échangeur Berne-Wankdorf, ici en octobre 2024, était l'un des six tronçons concernés par la votation. (ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

Le jour de la publication du rapport Weidmann, l'ATE, l'un des acteurs de la victoire en votation, avait déjà réagi avec force dénonçant «un affront». L'association a lancé une pétition «Pas de passage en force des projets autoroutiers», ainsi qu'un sondage. «Nous souhaitons sentir le pouls de la population», relève David Raedler, le coprésident de

l'ATE Suisse. L'avocat, élu vert au Grand Conseil vaudois, se félicite qu'une majorité des personnes interrogées pensent qu'il ne serait pas démocratique de réaliser des projets rejetés dans les urnes. «L'argument du Conseil fédéral – dire que le peuple a refusé un package, mais pas des projets spécifiques – n'est donc visiblement pas par-

tagé», souligne encore David Raedler.

Romands plus réfractaires

Dans le détail, le sentiment que la poursuite de ces projets serait contraire à la volonté populaire varie peu selon les groupes. Il est légèrement plus élevé chez les Romands (61%, contre 57% en Suisse alémanique), les 15-34 ans

(61%), les habitants des villes (60%) ou encore les personnes avec une formation supérieure (60%). Il n'y a par contre quasiment pas d'écart selon le genre (57% pour les hommes et 59% pour les femmes). Les seules différences sont liées à l'appartenance politique. Les électeurs de gauche sont ainsi 81% à désapprouver un éventuel retour des

projets autoroutiers, contre 60% pour ceux du Centre. A droite, où la route bénéficie traditionnellement d'un soutien plus important, les sympathisants de l'UDC (42%) sont plus attachés au résultat des urnes que ceux du PLR (33%).

«L'argument du Conseil fédéral n'est visiblement pas partagé»

DAVID RAEDLER, COPRÉSIDENT DE L'ATE

Autre point clé du sondage aux yeux de David Raedler, 59% des sondés estiment également que davantage d'investissements sont aujourd'hui nécessaires dans les transports publics (ils ne sont que 24% à penser qu'il faut plus de moyens pour le développement des autoroutes). De ce côté-ci de la Sarine, le chiffre monte à 66%, ce qui n'étonne pas le coprésident de l'ATE. «Il y a plusieurs facteurs, relève-t-il. Les Latins sont de base plus favorables à ce que l'Etat investisse, mais il y a aussi l'impression d'avoir été lésé dans le développement du réseau ferroviaire». Le Vaudois souligne encore l'appui des automobilistes (53%) à davantage de fonds pour le train et le bus. «On sent à travers ce sondage que les gens ont compris la notion de report modal et que pour faire diminuer le trafic, il est plus efficace de renforcer les transports publics que les infrastructures routières», conclut David Raedler. ■

Une pétition lancée pour interdire les jets privés

Mobilité L'association actif-traffic veut en finir avec ces engins ultrapolluants. Ce serait une catastrophe pour Genève Aéroport, qui figure dans le top 3 européen pour ces appareils.

Emilien Ghidoni

Face à la hausse du nombre de jets privés en circulation, l'association promobilité douce actif-traffic passe à l'offensive. Elle vient de lancer une pétition demandant à la Confédération d'interdire le décollage et l'atterrissage d'avions privés en Suisse. Le timing est bien choisi: le Forum économique mondial de Davos (WEF), qui débute ce 19 janvier, attire chaque année des centaines de grands patrons et de chefs d'État, arrivant très souvent en jet.

Contre la normalisation

«Chaque passager d'un jet privé génère jusqu'à 30 fois plus d'émissions que quelqu'un volant en classe économique sur la même distance, expose Thibault Schneeberger, coordinateur d'actif-traffic. En 2022, on a dénombré plus d'un millier d'appareils de ce genre se rendant au WEF, c'est énorme.»

Au-delà de l'événement de Davos, l'association lutte contre la normalisation des vols en avion privé, en hausse constante depuis la fin de l'épidémie de Covid. «Ce ne sont plus seulement les milliardaires qui prennent des jets. Cela se popularise, même si la clientèle reste très fortunée. C'est un peu comme Dubaï: une destination désastreuse sur le plan humain et écologique qui était jusque-là surtout réservée aux ultrariches. Désormais, on voit même dans nos rues des publicités vantant cette destination», illustre le coordinateur.

Par ailleurs, actif-traffic a sondé la population suisse au sujet d'une taxe climatique ajoutée au prix des billets d'avion. Il en ressort que deux tiers des Helvètes y sont favorables. D'autres sondages similaires en France ont démontré que si on ajoute à cela une interdiction des jets privés, le soutien grimpe encore. «Cela montre que les gens sont plus enclins à accepter des mesures pour lutter contre le réchauffe-



Genève est une des destinations majeures pour les jets privés. IMAGO/Dreamstime

«Nous allouons quatre créneaux par heure à l'aviation d'affaires: nous n'avons aucune intention d'augmenter ce volume.»

Ignace Jeannerat
Porte-parole de l'aéroport

ment si les ultrariches font aussi leur part. Ce n'est pas qu'à la majorité de la population de faire des efforts», plaide Thibault Schneeberger.

Une initiative fédérale sera lancée ce printemps, qui demande à taxer les billets d'avion et notamment les jets privés pour financer des «bons de mobilité». Ceux-ci seraient destinés à favoriser les transports publics. «En attendant cette initiative, notre pétition vise plus à ouvrir le dé-

bat sur ces jets. Nous ne nous faisons pas d'illusions: la Suisse ne va pas interdire ces avions du jour au lendemain», sourit le coordinateur.

Un soulagement pour Genève Aéroport. Car Cointrin est le troisième aéroport européen accueillant le plus de jets privés, derrière Paris Le Bourget et Nice Côte d'Azur mais devant Londres ou Zurich. Ce classement s'explique en partie grâce à la présence sur le canton de nombreuses organisations internationales, mais également de plusieurs multinationales majeures.

Un hub important

Comme l'indique la direction de l'aéroport dans un rapport, les jets privés représentaient en 2024 près de 24% des mouvements totaux d'avions, soit quelque 40'000 mouvements. «Depuis plusieurs années, nous allouons quatre créneaux par heure à l'aviation d'affaires: nous n'avons aucune intention d'augmenter ce volume de mouve-

ments», précise Ignace Jeannerat, porte-parole.

Même s'ils représentent une part importante des mouvements à Cointrin, les jets privés ne pèsent pas très lourd sur les revenus de l'aéroport, car les redevances sont calculées selon le poids de l'avion et le nombre de passagers. «Mais cette activité soutient directement le rôle de hub diplomatique, économique et institutionnel de Genève, et irrigue un écosystème local à forte valeur ajoutée», rappelle Ignace Jeannerat.

La direction de Genève Aéroport ne souhaite pas commenter la pétition lancée par actif-traffic. Mais elle précise qu'au travers de ses échanges avec les acteurs de l'aviation privée, elle ressent de la part de ces derniers «une prise en compte des questions de durabilité et une volonté de faire de l'aviation d'affaires un laboratoire d'innovations environnementales à travers l'utilisation de kérosène synthétique ou l'électrification des moteurs».

Un secteur de l'autoroute en travaux jusqu'en 2028

GéniLac Les SIG ont attribué des marchés d'une valeur de 28,7 millions pour le chantier du tronçon entre Palexpo et Le Vengeron.

De Palexpo à l'échangeur du Vengeron, les travaux sur ce tronçon autoroutier se succèdent, mais ne disparaissent pas. Depuis 2019, ce secteur connaît de nombreux réaménagements en surface et en sous-sol. Le chantier avait pour but, et contraintes, d'insérer les conduites souterraines des réseaux thermiques structurants (RTS), appartenant au projet énergétique de GéniLac. Mais à l'approche de l'été 2025, nous apprenions que ces conduites «[n'étaient] pas assez solides et [devaient] être réparées».

Cette situation a mené les Services industriels de Genève (SIG), l'actuel maître d'ouvrage, à entamer une procédure avec les entreprises responsables des chantiers, le consortium 4 J for JAG. Cette procédure déterminera les responsabilités dans les choix des conduites souterraines défaillantes et dira ainsi à qui incomberont les charges financières de ces travaux de renforcement.

Pour ne pas perdre de temps, le conseil d'administration des SIG a voté un crédit maximum de 80 millions de francs en avril dernier, et jusqu'à aujourd'hui, l'entreprise a accordé quatre marchés destinés aux renforcements des conduites souterraines et la gestion du trafic. Leur valeur cumulée avoisine les 28,7 millions.

«Attendre le résultat des négociations et procédures juridiques en cours provoquerait trop de retard dans le raccordement du secteur de l'aéroport», indique le service de communication des SIG, qui confirme ce montant d'attribution tout en précisant qu'il peut «toujours y avoir des aléas en cours de réalisation».

Les travaux sont organisés par secteur et se séquenceront jusqu'au printemps 2028. Si les renforcements des conduites souterraines seront terminés en décembre 2027, le froid retarde de quelques mois les opérations sur la chaussée, à la surface.

Au total, c'est un tronçon de 1,7 kilomètre, découpé en six morceaux, qui est concerné par les travaux. «Pendant toute la durée des travaux, les deux voies de circulation dans les deux sens sont maintenues avec une limitation de la vitesse, rassure l'entreprise. Cependant, il y aura parfois des travaux de nuit qui impliqueront des fermetures d'entrées et de sorties d'autoroute.» Les dérangements sont annoncés sur le site des SIG.

Des conduites défaillantes?

Si la chaussée est toujours en chantier près de sept ans après le début des travaux, c'est que le choix des conduites appartenant au projet énergétique GéniLac a été remis en cause.

Passant dans le sous-sol de ce tronçon autoroutier, ces tuyaux doivent permettre de chauffer et refroidir le secteur de l'aéroport toute l'année. Mais en 2023, les SIG mettent en pause les travaux, des tests de qualité ayant montré que «les tuyaux ne tiendraient pas la pression à long terme», nous expliquait Isabelle Dupont Zamperini, directrice des relations publiques des SIG, en juin dernier.

La directrice indiquait alors que la méthode de renforcement consiste à insérer des tuyaux plus petits dans les tuyaux déjà posés. «Pour ce faire, il faut faire des trous tous les 200 mètres.»

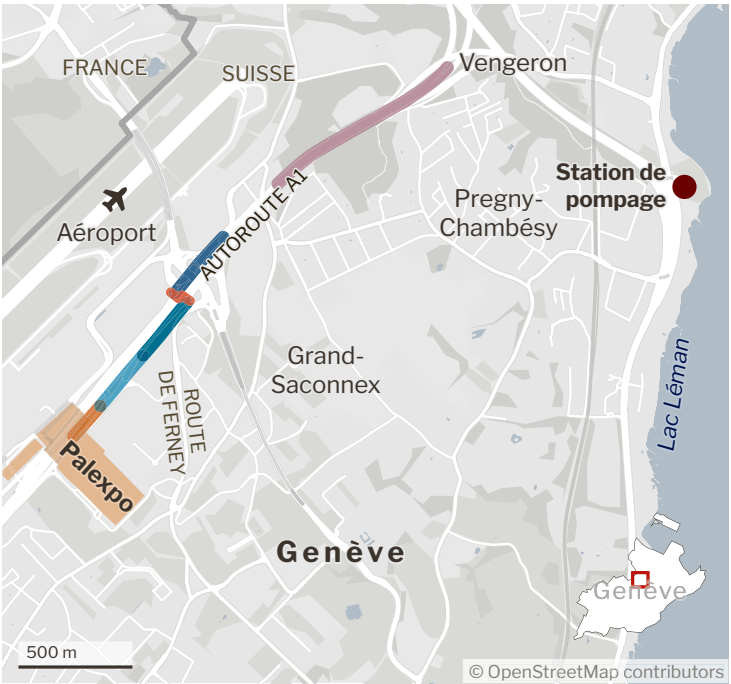
Bastien Nespolo

Travaux de renforcement des conduites GeniLac

Le long de l'autoroute sur un tronçon de 1,7 km, de Palexpo à l'échangeur du Vengeron.

Durée des travaux par tronçon

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| — Novembre 2025 - Juin 2026 | — Octobre 2025 - Août 2026 |
| — Avril 2027 - Décembre 2027 | — Printemps 2026 |
| — Octobre 2025 - Août 2026 | — Août 2026 - Octobre 2027 |



Bruxelles espère relancer les accords de libre-échange

Virginie Malingre

Après la ratification par les Etats membres du traité avec le Mercosur, les négociations avec l'Inde pourraient se conclure avant la fin du mois

BRUXELLES - bureau européen

Nous devons désormais conclure de toute urgence les négociations relatives à un accord de libre-échange entre l'Inde et l'Union européenne [UE] », a déclaré le chancelier Friedrich Merz, lundi 12 janvier, à l'occasion d'un déplacement en Inde, où il a rencontré le premier ministre Narendra Modi. Accompagné d'une délégation de dirigeants de 25 entreprises – des PME mais aussi des géants comme Siemens et Airbus, et des firmes du secteur de la défense –, le dirigeant allemand presse la Commission, qui, en matière commerciale, négocie au nom des Vingt-Sept, d'accélérer.

Après deux ans de récession en 2023 et 2024 et une stagnation de son activité en 2025, l'Allemagne cherche de nouveaux marchés et, de ce point de vue, l'Inde et son 1,4 milliard d'habitants représentent une magnifique opportunité. A Bruxelles, la Commission est sur le pont pour faire aboutir le dossier avant le déplacement de sa présidente, Ursula von der Leyen, et de son homologue du Conseil européen, Antonio Costa, en Inde, prévu le 26 janvier.

Les négociations entre Bruxelles et New Delhi, lancées en 2007 et suspendues entre 2013 et 2022, se sont intensifiées tout au long de 2025, mais elles n'ont pas pu aboutir, comme le souhaitait Ursula von der Leyen, avant la fin de l'année dernière. « *Dieu merci, l'agriculture n'est pas dans le champ des négociations* », précise une source à la Commission, où l'on sait à quel point le sujet est éruptif, notamment en France. Mais, « *les négociateurs indiens sont connus pour être durs* », confiait Maros Sefcovic, le 17 septembre, de retour d'Inde. Elles butent encore, aujourd'hui, sur quelques éléments, comme la taxe carbone aux frontières ou la hausse des droits de douane européens sur l'acier, qui ne sont pas du goût de l'Inde. Les liens entre New Delhi et Moscou, en revanche, ne semblent pas faire obstacle à l'avancée des discussions.

Il faut dire que, depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, en janvier 2025, et la mise en musique de son agenda protectionniste, les Européens cherchent activement à diversifier leurs partenariats. C'est même devenu l'une de leurs priorités et ils sont donc prêts, à certains égards, à être moins regardants. D'autant que la Chine est à l'offensive pour écouler ses produits partout dans le monde et qu'elle n'hésite pas, comme l'a montré sa décision, cet automne, de réduire les exportations de terres rares, à instrumentaliser les dépendances des Vingt-Sept.

Du mal à conclure

Près de la moitié des échanges de l'UE sont aujourd'hui régis par plus de 40 accords commerciaux. Mais ses parts de marché dans le commerce international reculent, notamment au profit de la Chine. Et, ces dernières années, l'Union avait du mal à conclure de nouveaux traités, alors que les négociations patinaient avec quatre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines ou encore l'Australie. L'entrée en application provisoire, en 2017, de l'accord avec le Canada a, d'une certaine manière, marqué la fin des grandes ambitions de l'UE, tant le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) a été décrié.

Mais, aujourd'hui, les bénéfices qu'en tire l'UE, y compris d'un point de vue agricole, sont avérés et la Commission veut croire qu'une nouvelle phase s'est ouverte, dont l'accord avec le Mercosur, conclu en décembre 2024 et ratifié par les Etats membres le 9 janvier, malgré l'opposition de la France, serait la meilleure preuve. Samedi 17 janvier, Ursula von der Leyen doit se rendre au Paraguay pour y signer le traité de libre-échange, plus de vingt-six ans après le début des négociations. Manque encore la validation par le Parlement européen, qui devrait se prononcer au printemps.

Autre succès, le 23 septembre 2025, le commissaire européen au commerce, Maros Sefcovic, s'affichait, tout sourire et avec un long collier de fleurs jaunes, sur l'île de Bali, où il venait de conclure les négociations entre l'UE et Djakarta, ouvrant aux entreprises européennes le quatrième pays le plus peuplé de la planète et leur offrant un accès privilégié au nickel indonésien. Impensable il y a encore quelques années, aux grandes heures du pacte vert européen, le texte, s'il est ratifié par le Parlement européen et les Etats membres, permettra à l'Indonésie d'exporter vers l'Europe, sans droits de douane, une certaine quantité d'huile de palme, considérée comme un facteur de déforestation.

Dossier australien

Désormais, « *nous travaillons d'arrache-pied* » pour conclure avec l'Inde, confiait à quelques journalistes, samedi 10 janvier, Ursula von der Leyen, qui souhaite aussi que les négociations en cours avec le Mexique, l'Australie et les Emirats arabes unis avancent. La Commission discute aussi avec les Philippines, la Malaisie ou encore la Thaïlande.

Mais, outre l'Inde, c'est sans doute le dossier australien qui pourrait avancer le plus vite. Le 4 juin 2025, Maros Sefcovic avait annoncé la réouverture des négociations avec l'Australie, après qu'elles avaient été interrompues brutalement en octobre 2023. A l'époque, un accord semblait à portée de main, mais Canberra avait claqué la porte, jugeant les propositions européennes insuffisantes sur le plan agricole, notamment les quotas d'importation de bœuf. « *En réalité, il n'y avait plus grand-chose à négocier. Maintenant, ça peut aller très vite* », confie un haut fonctionnaire européen.